CCE Extraordinaire PSE N°12 (Avant dernier)
du 28 février 2019

Encore beaucoup de questions sans réponses claires
Une attente programmée de la dernière séance
Toujours un espoir pour une prorogation des délais !

Président du CCE : Christian Mettot – CM

Pascale D'Artois - DG– PdA

Sandrine JOSSE : Transformation RH - SJ

I) Encore beaucoup de questions… peu de réponses

Ce CCE avait comme ordre du jour l'étude des nouvelles organisations avec notamment l'approche des postes supprimés, crées ou modifiés.
Un power point décrivant succinctement l'organisation cible des centres, des régions et du siège a servi de support aux échanges.

Globalement la direction dit avoir poursuivi un Enjeu de **simplification interne et externe en :**

- Identifiant les besoins des centres
- Simplifiant les organigrammes,
- Renommant des emplois et des services pour les rendre plus accessibles et plus compréhensibles pour l'extérieur.

La direction a par ailleurs recherché la mise en place d'une organisation déconcentrée avec des responsabilités reconcentrées (sic) :

- Le centre de demain sera un appui de la production, et doit travailler dans de bonnes conditions (Clarification des missions par des lettres de mission annuelles, Professionnalisation de la fonction accueil : premier niveau de développement du centre…).
- Des fonctions centrales en appui des régions seront reconnues (ex : appui du lancement du produit MOOC Cuisine occitane)
- Une nouvelle Structuration des métiers de l'Afpa avec un Management global de la nouvelle activité de l'accompagnement et un Management transverse de l'exploitation (ateliers)
- Un développement, une organisation et un management des partenariats Afpa Villages sont envisagés.

Pour faire clarifier ces nouveaux schémas et organisation futures les questions des élus ont été nombreuses :

- Demande de précisions sur la vision de l'accueil ? Réalisé par qui ? Comment ? Avec quels moyens ?...
- Les métiers touchés par cette nouvelle structuration, quels sont-ils ?
- Le nouveau métier « assistant(e) formation » : comment sera organisé la polyvalence recherchée en évitant toute surcharge de travail ?
- Comment traiter les difficultés posées par des réorganisations à répétition ?
- Quelle différence entre fonction transversale et organisation transversale ?
- Comment s'organise le pôle accompagnement d'un centre ? Quels métiers dans cette ligne ? quelle prestation ?
- Des précisions sur l'organisation des Liens entre les régions et le siège (DG) sont nécessaires ?
- Des compléments d'information ont été demandés sur l'organisation de la DIFQ.
- Des liens difficiles à appréhender entre Direction du développement et DIFQ ont été relevés.

...

Des réponses évasives et peu concrètes qui ne manqueront pas d'être éprouvées par la réalité lors de la mise en place de la nouvelle organisation.

Une CPNI se tiendra le mardi 5 mars en vue d'étudier cinq fiches emploi. Le compte n'est pas bon. La CFDT souligne que de nombreux intitulés d'emploi fleurissent çà et là sans aucun examen, provoquant de la désorganisation et des problèmes de reconnaissance d'emploi. La CFDT demande à l'avenir la tenue de cette commission paritaire de manière régulière.

Quelques chiffres au 28 février 2019 :

- Il y a eu 399 départs depuis le 1er juin 2018. 185 de ces départs concernent les postes à supprimer ce qui se traduit un nouveau total de 1 345 postes CDI à supprimer horizon 2020 au lieu de 1 530.
- Sur cette même période il y a eu 214 départs sur des postes devenus vacants. Ceci donne donc un total de 214+597 = 811 postes à créer.
- L'écart entre postes supprimés et postes à pourvoir passe donc de 933 à 534.

II) Une attente programmée ...

Maintenant nous voici au terme du processus, la dernière séance (numéro 13) est programmée le mercredi 6 mars afin de recueillir l'avis des élus du CCE sur 3 axes :

- Sur le projet de restructuration et nouveau modèle organisationnel de l'AFPA...
- Sur le projet de licenciements économiques collectifs...
- Sur les conditions de mise en œuvre du congé de reclassement.

Les élus CFDT sont conscients que beaucoup de ces points n'ont pas fait l'objet d'échanges en CCE et auraient mérité d'être approfondis en séances de négociation. C'est dans cet esprit et après avoir obtenu des garanties (revisite du maillage territorial, pérennité de l'AFPA au travers de l'obtention d'un COP, ouverture à un plan de départ volontaire…) que la CFDT a signé dès janvier un Accord de Méthode ouvrant enfin un cycle de négociation sur des bases acceptables avec des moyens, des engagements (revoir dans sa globalité le PSE livre I et II…) et du temps avec un délai de prorogation au 29 mai.
Force est de constater à ce jour que cet accord n'a pas reçu une adhésion majoritaire des OS représentatives.

III) Toujours un espoir…

Les élus CFDT restent toujours confiants dans l'obtention d'une prorogation des délais car ils sont persuadés que l'avenir de l'AFPA et de tous ses salariés réside dans la restauration d'un dialogue social constructif et ouvert avec nos tutelles, la gouvernance de l'AFPA et l'ensemble des partenaires sociaux.
La CFDT sera au rendez-vous le 6 mars pour une séance qui ne peut être en aucune manière, la dernière.

Le 7 et 8 mars l'avis des CRE sera demandé et après…

La vie continue et il faudra bien se mettre autour de la table d'une manière ou d'une autre pour construire l'avenir.